

L'HYGIENE DANS LES ECOLES

M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux recteurs d'académie la circulaire suivante :

MONSIEUR LE RECTEUR,

A l'approche de la rentrée des classes, j'ai été consulté de différents cotés sur les mesures à prendre dans les établissements d'instruction primaire et secondaire, en raison de l'épidémie cholérique qui a sévi cette année dans quelques villes.

Je n'avais pas attendu ces demandes pour prendre l'avis des autorités les plus compétentes sur les moyens prophylactiques que pourrait conseiller la science.

Le comité consultatif d'hygiène publique, à qui je m'étais adressé, a appelé d'une manière toute particulière mon attention sur la question de l'eau destinée à la boisson des élèves, aux soins de la toilette, au lavage des légumes et des fruits.

Dès la fin de l'année 1890, j'ai prescrit une enquête sur la qualité des eaux d'alimentation de tous les lycées et collèges de France. Tous les lycées alimentés d'eaux dont la nature a paru suspecte ont été pourvus des filtres les plus perfectionnés. Je suis disposé à donner suite d'urgence à toutes les propositions complémentaires que vous jugerez utile de m'adresser sur l'avis des proviseurs et des médecins des lycées.

En ce qui concerne les collèges communaux, quelques municipalités n'ont pas hésité à s'imposer les sacrifices nécessaires pour l'acquisition de filtres ; il serait indispensable que cette mesure fût généralisée. Je vous prie de renouveler vos instances à ce sujet auprès des municipalités et de me tenir au courant de vos démarches.

Pour les écoles normales, j'ai commandé en juin dernier le nombre de filtres Chamberland Pasteur nécessaires pour que toutes puissent en être dotées : la livraison de ces appareils se poursuit aussi rapidement que le permettent les nécessités de la fabrication. Je vous adresserai incessamment, et vous voudrez bien faire distribuer, dans les établissements qui les ont reçus ou vont les recevoir, une instruction technique très détaillée sur les conditions d'emploi, d'entretien et de nettoyage qu'il est indispensable d'observer rigoureusement pour que ces appareils délicats offrent une sécurité complète.

L'économe et, au besoin, les professeurs de sciences devront surveiller l'exécution de ces mesures avec un soin tout particulier, la garde du filtre ne devant jamais être confiée exclusivement aux domestiques, surtout pendant les premiers mois du fonctionnement.

Pour les établissements qui n'auraient pas de filtres et pour ceux qui, même en ayant, se trouveraient dans une localité contaminée ou simplement suspecte, le comité d'hygiène insiste formellement pour que l'autorité responsable de l'état sanitaire prescrive de ne faire usage pour la boisson que d'une eau qui aura bouilli pendant un quart d'heure au moins et qui sera tenue en vase clos, parfaitement à l'abri du contact de l'air. Cette recommandation s'applique non seulement aux points menacés par le choléra, mais à tous ceux où l'on aurait à redouter d'autres épidémies, la fièvre typhoïde, par exemple.

Vous voudrez bien, monsieur le recteur, inviter les chefs d'établissements (lycées, collèges, écoles normales et écoles primaires supérieures pourvues d'un pensionnat) à se conformer exactement à ces prescriptions, il est inutile d'ajouter qu'ils ne devront, d'ailleurs, négliger aucune des mesures de prudence que pourra leur suggérer le médecin. Vous leur demanderez, bien entendu, de vous tenir au courant de la situation sanitaire de leurs établissements respectifs, et

même, s'il y avait le moindre symptôme inquiétant, de celle des localités où ils sont situés.

Je n'ai pas besoin de répéter ce qui est depuis longtemps la règle, à savoir que, s'il se produisait des cas de choléra ou même d'autres cas d'épidémie, les inspecteurs d'académie et, au besoin, les chefs d'établissements pourront eux-mêmes, sur l'avis écrit du médecin, licencier les élèves, sauf à vous informer sans délai de la mesure prise.

Si quelques dépenses supplémentaires étaient exceptionnellement nécessaires dans les écoles normales pour l'application des mesures que je viens de vous recommander, je serais disposé à les prendre à la charge de mon département. Vous auriez à m'en faire connaître le montant aussitôt que possible.

Aux diverses précautions indiquées ci-dessus il convient d'en ajouter une dernière que vous devrez recommander à la sollicitude des chefs d'établissements et du personnel chargé de la surveillance. Dans toutes les localités menacées par une épidémie quelconque, il ne devra être laissé à l'usage des élèves, pendant les récréations, et notamment à l'heure du goûter, d'autre eau que celle qui doit servir pour les repas. En conséquence, les pompes et fontaines des cours de récréation ou les conduits qui les alimentent devront être rigoureusement interdits aux élèves.

Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique
et des beaux-arts,

LEON BOURGEOIS.

LES MALADIES EPIDEMIQUES

HYGIENE ET PREVENTION

LE CHOLERA. (Suite),

Hygiène publique.—Éviter les agglomérations : empêcher et désinfecter les amas d'immondices ; surveiller et désinfecter les fosses d'aisances ; déclarer tous les malades au commissariat ; surveiller les lavoirs publics ; utiliser les voitures spéciales au transport des contagieux, etc.

**

La prévention générale du choléra consiste surtout à éviter l'encombrement dans les points suspects et à assainir les villes. Il est indispensable d'instituer des visites médicales préventives, qui sont seules capables, au point de vue de l'hygiène privée comme à celui de la police sanitaire, d'arrêter dans sa marche le fléau. En outre, il y a intérêt à ce que les cas de choléra qui se produisent soient immédiatement connus et publiés. On a l'habitude de les taire pour ne pas effrayer les populations. Le silence est coupable ; car il cause une fausse sécurité et empêche toute mesure de préservation publique et privée.

En effet, le choléra d'emblée est fort rare. Si l'on soigne activement ses préjudes, les troubles digestifs qui le précèdent de loin, la diarrhée prodromique qui l'annonce (diarrhée *prémofitoire* des auteurs), *ou à toute chance d'échapper au mal*, ou du moins à sa forme grave.

En temps d'épidémie, il faut apporter les plus grands soins à la désinfection du linge, des habitations et des fosses d'aisances. Pour les déjections, un mélange de sulfate de fer et de charbon pulvérisé fait parfaitement l'affaire. Pour le linge et les logements, conseillons les lavages au chlorure de chaux ou de soude. L'aération et la propreté générale et particulière jouent (nous l'avons souvent dit ici et répété partout) le rôle primordial dans la prévention des épidémies.

Le calme de l'esprit est très important. Il permet d'abord de prendre les mesures d'hygiène utiles. De plus, la